

# Covid-19, Omicron : Nouvel An, école, masque, télétravail... Ce qu'il faut retenir des annonces de Jean Castex

Par [Arthur Berdah](#), [Pierre Lepelletier](#) et [John Timsit](#)

Publié il y a 2 heures,

Mis à jour il y a 51 minutes



Jean Castex à Matignon, le 27 décembre 2021. *STEPHANE DE SAKUTIN / AFP*

**COMPTE RENDU - Le premier ministre et Olivier Véran se sont exprimés à l'issue d'un Conseil de défense et d'un Conseil des ministres extraordinaires. Voici un résumé, ainsi que des extraits en replay.**

## SOMMAIRE

- [Pas de couvre-feu le soir du Nouvel An](#)
- [Rentrée scolaire maintenue le 3 janvier](#)

[AFFICHER PLUS](#) ▾

Préserver les fêtes de fin d'année. Malgré les records de contamination au Covid-19 quotidiennement enregistrés ces derniers jours, Emmanuel Macron entend épargner autant que possible les Français de mesures trop coercitives durant la trêve des confiseurs. Lors d'un Conseil de défense puis d'un Conseil des ministres extraordinaires organisés en visioconférence ce lundi après-midi, l'exécutif a ainsi écarté les restrictions les plus dures, mais a opté pour un renforcement de certains dispositifs en vigueur, afin de tenter de freiner la cinquième vague, et de ralentir la circulation du variant Omicron sur le territoire.

## À découvrir

→ [Présidentielle 2022 : où en sont les candidats dans les sondages ?](#)

» [EN DIRECT - Redécouvrez les annonces de Jean Castex et d'Olivier Véran](#)

## Pas de couvre-feu le soir du Nouvel An

Circuler librement le soir du Nouvel An. Bien que la vente d'alcool et de nourriture soit interdite sur la voie publique le vendredi 31 décembre au soir, le réveillon de la Saint-Sylvestre ne fera finalement pas l'objet d'un couvre-feu. «*Limitons les grandes fêtes et les grands dîners*», a toutefois prié le premier ministre.

**À VOIR AUSSI** - Covid-19: pas de couvre-feu le soir du Nouvel An

## Rentrée scolaire maintenue le 3 janvier

Sacraliser l'éducation des plus jeunes. Présentée comme un «*ultime recours*», la fermeture temporaire des écoles - réclamée par certains soignants et membres de l'opposition - n'est pas à l'ordre du jour : la rentrée scolaire reste donc maintenue au 3 janvier prochain.

**À VOIR AUSSI** - La rentrée scolaire est maintenue au lundi 3 janvier, selon Jean Castex

## Vers un isolement réduit pour les cas contacts vaccinés

Éviter la «*paralysie*» et la «*désorganisation*». Tandis que, en l'état actuel des choses, les délais d'isolement des cas contacts peuvent aller jusqu'à 17 jours, cette période pourrait être réduite pour «*faire peser une contrainte moindre sur les personnes vaccinées*». Faute d'éléments suffisants à ce stade, cette décision sera précisée d'ici la fin de la semaine.

## Délai de rappel vaccinal ramené à trois mois après la dernière dose dès demain

Les autorités sanitaires ont été entendues. Alors que les différentes instances concernées ont toutes donné leur feu vert, le délai de rappel vaccinal va bien être ramené à trois mois après l'injection de la dernière dose, dès ce mardi matin.

**À VOIR AUSSI** - Covid-19: le délai de rappel vaccinal ramené à «trois mois» après la dernière dose, annonce Jean Castex

## **La quatrième dose «est une possibilité»**

Les personnes de plus de 65 ans, qui ont déjà reçu une troisième dose en septembre, pourraient-elles recevoir prochainement une nouvelle dose de rappel, comme c'est déjà le cas en Israël notamment ? «*C'est une possibilité*», a indiqué le ministre de la Santé, affirmant que «*si une nouvelle dose de vaccin est nécessaire pour protéger les plus fragiles, nous le ferons*».

## **Télétravail renforcé à la rentrée, 3 à 4 jours obligatoires pendant trois semaines**

Éviter les brassages de population inutiles. Devenu facultatif depuis plusieurs mois, le télétravail va de nouveau être imposé dès la rentrée, avec trois à quatre jours obligatoires par semaine, et ce durant au moins trois semaines.

**À VOIR AUSSI** - Covid-19: le télétravail sera «obligatoire» 3 à 4 jours par semaine à partir de la rentrée dans les entreprises

## **Retour du masque «dans tous les centres-villes» où préfets et maires le jugent utile**

Un symbole plus qu'autre chose. Contrairement à la doctrine de ces dernières semaines, le port du masque va être «*étendu et mieux respecté dans tous les centres-villes*» où les préfets et les maires le jugeront utile.

**À VOIR AUSSI** - Covid-19: le masque à nouveau obligatoire en centre-ville

## **Rassemblements extérieurs limités à 5000 personnes, contre 2000 en intérieur**

Le retour des jauges. La capacité d'accueil des grands rassemblements va être considérablement revue à la baisse, «*à compter de lundi prochain*» et pour trois semaines : ils seront limités à 5000 personnes en extérieur, contre 2000 en intérieur.

## **Pas de jauge pour les meetings politiques ni pour les activités culturelles**

La campagne devra-t-elle se faire sans meeting ? Rappelant que les activités politiques - comme culturelles - avaient des «*dispositions spécifiques dans notre droit constitutionnel*», Jean Castex a indiqué qu'une commission «*associant toutes les formations politiques*» allait être constituée début 2022, pour définir «*des règles*» qui seraient «*protectrices*» sur le plan sanitaire tout en tenant «*compte de cette spécificité fondamentale*» qu'est l'exercice de la démocratie à l'approche d'une présidentielle.

## **Plus possible de manger dans les salles de sport, lieux de culture et transports**

Limiter la convivialité. Dès lundi, et pour au moins trois semaines, les consommations alimentaires et de boisson seront proscrites dans les salles de sport, les lieux de culture - cinémas et théâtre -, ainsi que dans les transports, «*y compris longue distance*».

## **Bars et cafés restent ouverts, à condition d'y consommer assis et non plus debout**

Ils étaient inquiets, ils peuvent souffler. S'ils restent ouverts, les bars et cafés devront toutefois renoncer aux consommations au comptoir, et servir uniquement les clients attablés. Cette mesure s'appliquera dès lundi, et pour au moins trois semaines.

**À VOIR AUSSI** - Covid-19: les nouvelles restrictions concernant les lieux publics pour freiner la propagation du variant Omicron

## **Fin des «concerts debout» dès lundi, et pour au moins trois semaines**

Réduire le risque lié aux grandes festivités. Pour éviter autant que possible la création de clusters, l'exécutif a décidé d'interdire, à compter de lundi et pour au moins trois semaines, les «concerts debout».

## **Transformation du passe sanitaire en passe vaccinal : feu vert du gouvernement**

Transformer le passe sanitaire en passe vaccinal. Comme attendu, le projet de loi renforçant le «passeport vert» a été «*adopté*» en Conseil des ministres. S'il est rapidement voté par le Parlement, le texte s'appliquera dès le 15 janvier prochain.

**À VOIR AUSSI** - Covid-19: le projet de loi sur le passe vaccinal «adopté» en Conseil des ministres

## **«Accroissement des sanctions» contre les détenteurs de faux passes**

La guerre aux fraudeurs. Jean Castex a prévenu qu'il y aurait «*un accroissement des sanctions contre les faux passes*» sanitaires, sans toutefois rentrer dans le détail. Pour le premier ministre, ce genre d'écart représente «*beaucoup plus qu'un contournement de la loi*», mais plutôt «*un acte délibéré de la mise en danger*». «*Ce n'est pas admissible*», a-t-il prévenu.